

Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

République  
Française

Département des  
Bouches du Rhône

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 28 mars 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCHI - Jean-luc BENNAHMIAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOUL représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM.

**Signé le 28 Mars 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DEV 006-265/11/CC**

**■ Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Approbation de la participation financière de la Communauté Urbaine à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2011**

DGDDAT 11/5910/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Selon la délibération n° ECO1/767/CC du 10 octobre 2005, le Conseil de Communauté a approuvé le protocole de partenariat de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée pour la période 2006-2012.

Ce protocole a été signé par l'ensemble des partenaires le 15 décembre 2005 et organise les financements publics de l'OIN Euroméditerranée.

Ainsi en 2011, pour financer ses actions et opérations, l'EPAEM prévoit d'appeler un montant de 27,5 millions d'euros de participations auprès des partenaires publics de l'opération (Etat, collectivités locales, EPCI).

Ces opérations ont fait l'objet d'une discussion budgétaire au sein de l'EPAEM et chaque collectivité partenaire devra approuver les engagements financiers annuels qui lui incombent.

La participation proposée en 2011 pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est évaluée à 4,5 millions d'euros, somme correspondant aux principes du protocole de partenariat 2006-2012) ainsi qu'aux besoins de financement du budget 2011 de l'EPAEM tel qu'adopté par son Conseil d'Administration dans sa séance du 2 décembre 2010 pour des montants de 82,4 Millions d'Euros en autorisations de programme et de 71,8 Millions d'Euros en crédits de paiement.

Ce budget 2011 de l'EPAEM traduit une accélération du rythme d'activités avec un quasi doublement des engagements et des paiements par rapport à la moyenne constatée sur 2006-2009.

C'est tout d'abord le rythme annuel de lancement de travaux sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public avec une prévision d'engager plus de 40 Millions d'euros de travaux dont près des 3/4 sur la façade littorale (Boulevard du Littoral, Darse, J4) et des paiements des marchés de travaux sur l'ensemble du périmètre qui affichent plus qu'un doublement par rapport à l'année 2010.

C'est également une accélération concernant la politique de maîtrise foncière avec l'engagement et le paiement de près de 27 Millions d'euros d'acquisitions. L'ensemble des secteurs du périmètre est concerné par les paiements à hauteur de 11 Millions d'euros, tandis que les engagements nouveaux concernent exclusivement la Cité de la Méditerranée dont les îlots Peyssonnel en cours de déclassement par le GPMM.

L'ensemble des autres dépenses concernant les actions transversales (études urbaines, développement économique et communication) sont en baisse de l'ordre de 10% de même que les coûts de fonctionnement également en baisse.

Quatre axes prioritaires structurent les opérations d'aménagement menées par l'établissement public Euroméditerranée :

- Poursuite de l'engagement et de la réalisation des travaux prévus dans le cadre de l'échéance Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013 sur la façade littorale et notamment le J4 ;
- Réalisation des aménagements consécutifs à la démolition de l'autoroute A7 et lancement du marché de maîtrise d'œuvre du cœur de ZAC Saint Charles à l'issue du concours ;
- Mise en œuvre des actions de renouvellement urbain dans le cadre de la convention ANRU et réalisation des espaces publics de proximité nécessaires à la mutation de ces quartiers ;
- Actualisation du plan guide de l'extension et définition du programme et du planning d'engagement de la phase 1 prévue au protocole cadre de partenariat.

Les actions transversales qui seront menées, en matière de politique du logement, de développement économique et communication s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de l'établissement public approuvé par ses partenaires.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Décret n°95-1102 modifié du 13 octobre 1995 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée ;
- Le Décret n°95-1103 du 13 octobre 1995 inscrivant l'opération d'aménagement Euroméditerranée par les Opérations d'Intérêt National ;
- Le protocole financier 2006-2012 du 15 décembre 2005 ;
- La délibération ECO 1/767/CC du 10 octobre 2005 approuvant le protocole de partenariat de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée 2006-2012 ;
- La délibération ECO 1/170/CC du 30 mars 2006 portant approbation de l'autorisation de programme pour la période 2006-2012 ;
- La délibération du 2 décembre 2010 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée approuvant le budget 2011.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Le caractère essentiel de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole fixée à 4,5 millions d'euros au financement des opérations de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2011.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique B330 - Nature 20418 - Fonction 90 – Opération 2006/00005.

Pour Visa,  
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TESSIER

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI